DEPARTEMENT
DE **L'AIN**

ARRONDISSEMENT
DE **NANTUA**

VILLE D'OYONNAX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vingt-cinq septembre deux mille vingt-trois

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 18 septembre 2023, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
30	4	1	4

Objet :
12 - Cession à la SARL JURISPARC d'une partie de la parcelle 440D 1107p à Veyziat

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Josèphe LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER, Amaury VEILLE, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCCOLO, Alexandra ANTUNES, Julien MARTINEZ, Marine PARROT, Philippe TOURNIER-BILLON

REPRÉSENTÉS : Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Freddy NIVEL (pouvoir à Laurent HARMEL), Antoine LUCAS (pouvoir à Jacques VAREYON), Sonia CHEVAUCHET (pouvoir à Marine PARROT)

ABSENTS : Assad AKHLAFA

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Mme Françoise COLLET est nommée secrétaire de séance.

Mme Caroline MANZONI, rapporteur, expose au Conseil municipal que la Commune d'Oyonnax a cédé par un acte notarié en date du 21 octobre 2022, un ensemble de terrains d'une superficie de 7 hectares environ, à la SARL JURISPARC dans le cadre du lotissement de VEYZIAT.

Pour répondre aux besoins en espaces verts du lotissement, la Commune va céder également une partie de la parcelle 440D 1107p d'une superficie d'environ 228 m².

Après négociation avec son gérant, un accord a pu intervenir pour la vente de cette parcelle classée en zone N sur la base d'un prix de 0,5 € le m².

Vu l'avis de France Domaine en date du 10 juillet 2023,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Vu l'avis de la Commission du Patrimoine et de l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

Objet :
12 - Cession à la SARL JURISPARC d'une partie de la parcelle 440D 1107p à Veyziat

- Décide de céder, à la Sarl JURISPARC, une partie de la parcelle cadastrée 440D 1107p d'une superficie de 228 m² environ, au prix de 0,50 € le m²,

- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessitées par cette transaction et, notamment, signer l'acte correspondant, lequel sera rédigé par l'Etude Notariale CBJ Notaires,

- Précise que l'ensemble des frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur (frais d'acte et de géomètre).

Fait à Oyonnax, le 25 septembre 2023

Le Maire,

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :
- par sa présentation en Préfecture le 27 SEP. 2023
- par sa publication le 27 SEP. 2023

Le Maire

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)